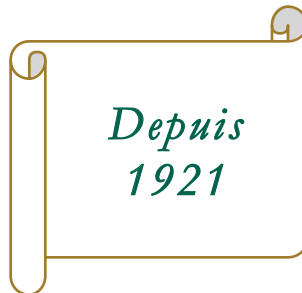


Le uest

JUILLET 2014-NO 41, la revue des Saint-Rochois (es)

Bureau municipal
806, rang de la Rivière Sud
Saint-Roch-Ouest (Québec) J0K 3H0

Tél : 450-588-6060
Fax : 450-588-0975
Site : www.saint-roch-ouest.ca
Courriel : info@saint-roch-ouest.ca
Horaire : mardi, mercredi & jeudi 8 h 30 à 16 h 30



Mario Racette, maire

Conseillers :

Siège 1 : Luc Duval
Siège 2 : Charles Smith
Siège 3 : Lucien Chayer
Siège 4 : Pierre Mercier
Siège 5 : Sylvain Lafortune
Siège 6 : Jean Bélanger

Sherron Kollar, directrice générale
Robert Brunet, inspecteur municipal
450-831-2114 poste 7560

**PROCHAINE RENCONTRE DU
CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 12 août 2014,
à 20 h, au bureau municipal**



**LE BUREAU MUNICIPAL SERA FERMÉ POUR LES VACANCES
DU 18 JUILLET AU 4 AOÛT INCLUSIVEMENT.**

Mot du Maire

Bonjour, chers amis St-Rochois(es),

Il y a beaucoup d'action dans la MRC de Montcalm durant l'été. Fêtes, festivals, événements spéciaux... une pléiade d'activités, pour tous les âges et pour tous les goûts, se déroulent sur le territoire, chaque semaine de juillet, d'août et de septembre. Afin que les Montcalmois et Montcalmoises soient bien informés de l'ensemble des divertissements proposés, la MRC a produit, pour une deuxième année consécutive, un dépliant attrayant mettant en valeur le dynamisme de notre région.

De même, nous avons inséré le dépliant dans la revue, pour que vous puissiez être au courant des activités qui vont se dérouler dans votre MRC. Vous pouvez aussi vous procurer le dépliant en visitant notre site Internet www.saint-roch-ouest.ca.

De plus, n'oubliez pas qu'il y a toujours les jeux d'eau à Saint-Esprit, qui par les temps qui courent, sont très appréciés. (Une vraie petite merveille d'aménagement, ça vaut le coup d'œil!)

En terminant, j'espère que vous avez remarqué notre nouvelle pancarte (vous êtes dans une municipalité agricole, soyez prudents) elle restera installée durant toute la période agricole.

Sur ce, je vous souhaite un bel été, rempli d'activités et de bons moments. Soyez prudents sur la route!

Mario Racette,
Maire

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU MAIRE	2
TABLE DES MATIÈRES	3
RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	4
RÈGLES DE SÉCURITÉ EN ÉTÉ : CYCLISTE, PIÉTON - SÛRETÉ DU QUÉBEC ...	5
PRÉVENTION PISCINE – MOT DE L’INSPECTEUR.....	6
QUE FAIRE EN CAS D’INCENDIE DE FORÊT	7-10
RÉCUPÉRATION CARTOUCHES D’IMPRIMANTE ET CELLULAIRE - MIRA	11
MAISON DES JEUNES.....	12-13
SHÉSOSE	14
LE CLUB LES CŒURS JOYEUX.....	15
BIBLIOTHÈQUE ALICE-PARIZEAU et V.I.S.E.	16-17
CALENDRIER DES COLLECTIFS.....	18
18e TOURNOI DE GOLF POUR LA JEUNESSE – CLUB OPTIMISTE.	19
VIVRE UN ÉTÉ DANS MONTCALM - MRC MONTCALM	20

RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 8 JUILLET 2014

TOURNOI DE GOLF OMNIUM DES MAIRES

Les conseillers qui le désirent participeront au tournoi pour représenter la municipalité.

RÉSOLUTION D'APPUI AU PROJET PRÉLIMINAIRE DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE SCHEMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ (SAR) DE LA MRC DE MONTCALM

Le Conseil appuie cette résolution.

TOURNOI DE GOLF DU CLUB OPTIMISTE DE SAINT-ESPRIT

Les conseillers qui le désirent participeront au tournoi pour représenter la municipalité.

MRC DE MONTCALM-FIBRE OPTIQUE

Il est résolu par les conseillers de demander à la MRC de Montcalm de nous fournir plus d'informations sur le futur projet, ainsi qu'un bilan financier et les coûts estimés par porte pour chaque citoyen.

RÉSOLUTION-TRANSFERT UN MONTANT À MÊME LE SURPLUS LIBRE

La directrice générale est autorisée à transférer, à même le surplus libre, un montant pour payer la facture pour le nettoyage d'un cours d'eau.

MODIFICATION ET DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 JUIN 2014

La directrice générale dépose aux membres du conseil le rapport budgétaire en date du 30 juin 2014.

CHEMIN LECOURT

La municipalité fera niveler le chemin Lecourt.

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LES VACANCES

Le conseil municipal autorise la fermeture du bureau municipal pendant la période des vacances, soit du 18 juillet 2014 au 4 août 2014 inclusivement.

TIRS DE TRACTEURS ANTIQUES DE ST-ALEXIS

Il est autorisé de faire l'achat de deux billets pour le banquet dans le cadre des festivités des tirs de tracteurs antiques qui aura lieu le vendredi 1er août 2014.

RÉSOLUTION-TRAVAUX DE LA VOIRIE

Il est résolu de demander à Latendresse Asphalte Inc, de mettre de l'asphalte recyclée le long des accotements aux endroits assignés par le Conseil.



Quelques règles de sécurité à se remémorer en tant que cycliste ou piéton pour la période estivale

Enfin le beau temps est arrivé. Nous pouvons sortir à l'extérieur afin de prendre l'air et pour pratiquer diverses activités. Que ce soit aller faire une randonnée en vélo ou bien simplement aller prendre une marche, nous devons toujours avoir en tête que même si nous sommes sur une bicyclette ou bien à pied, nous avons tous des règles de sécurité à respecter afin d'éviter qu'un drame ne survienne.

Voici quelques règles importantes pour les cyclistes :

- Vous devez accorder la priorité de passage à tout véhicule circulant sur la voie dans laquelle vous voulez vous engager.
- Même si la voie est libre, vous devez immobiliser votre bicyclette en tout temps lorsque le feu est rouge ou lorsqu'il y a un panneau d'arrêt.
- Vous devez toujours rouler dans le même sens que la circulation et vous devez toujours rester à l'extrême droite de la chaussée.
- Signaler toujours vos intentions lorsque vous voulez tourner à droite, à gauche ou bien lorsque vous voulez vous immobiliser.
- Circulez à la file lorsque vous êtes plus de 2 personnes à vous suivre. N'excédez pas plus de 15 personnes dans la même file.
- Et SURTOUT, n'oubliez pas de porter votre casque de sécurité.

Quelques règles importantes pour les piétons :

- Rendez-vous à l'intersection la plus proche pour traverser.
- Marchez sur le trottoir. S'il n'y en a pas, marchez au bord de la chaussée, face à la circulation.
- Évitez de traverser entre deux véhicules stationnés.
- Portez des vêtements aux couleurs claires ou avec des bandes réfléchissantes pour être bien visible, surtout le soir.

Soyez tous vigilants. Vous devez partager la route avec les autres usagers. D'ailleurs, n'oubliez pas que lorsque vous êtes en bicyclette ou à pied, vous êtes beaucoup plus vulnérables que les autres, car vous n'avez absolument aucune protection en cas d'impact avec un véhicule routier. Ne prenez pas le risque d'avoir un accident, car la période estivale ne fait que commencer.

Bon été à tous !

Agente Sabrina Marion
Poste de la Sûreté du Québec MRC de Montcalm

Mot de l'inspecteur



Il suffit de quelques secondes pour qu'un enfant s'esquive dans la cour arrière sans que personne ne s'en rende compte.

Si aucune clôture ou barrière n'est en place, l'enfant peut facilement atteindre le rebord de la piscine et risquer d'y faire une chute.

Voici les mesures les plus importantes :

Clôturer adéquatement votre piscine creusée ou semi-creusée en l'entourant de tous les côtés par une clôture, et ce, selon la loi :

Clôturer adéquatement le patio, la plateforme ou la terrasse donnant accès à la piscine hors terre. Vous évitez qu'un enfant chute accidentellement dans la piscine parce qu'il avait un accès direct à la piscine :

Installer un dispositif de sécurité passif permettant à la porte de se refermer et de se verrouiller automatiquement (penture à ressorts et loquet) sur toutes les portes de la clôture menant au plan d'eau. (Vous éviterez qu'un enfant accède au rebord de la piscine parce qu'une porte est demeurée ouverte) :

Évitez les échelles escamotables qui se retirent après chaque baignade. Installez plutôt une échelle munie d'une portière ou barrière à fermeture automatique qui oblige l'intervention d'un adulte pour l'ouvrir :

Et surtout, assignez un adulte à la surveillance des enfants qui se baigne. Soyez prudent et bonnes vacances!

Que faire en cas d'incendie de forêt

Évitez les dangers lors d'un incendie de forêt et protégez-vous de la fumée.

Les incendies de forêt sont fréquents au Québec et sont souvent causés par l'activité humaine. Suivez les conseils de prévention suivants pour en limiter les dangers.

Renseignez-vous

Lorsque vous vous rendez en forêt et lorsque le degré d'inflammabilité est élevé (au printemps ou lors d'une sécheresse), renseignez-vous sur les aspects suivants:

Les risques d'incendie dans votre secteur ou dans le secteur où vous comptez vous rendre et les mesures préventives en vigueur. Les informations à ce sujet sont disponibles dans le site Internet de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU), à l'adresse www.sopfeu.qc.ca. Les mesures préventives peuvent consister à :

- Interdire de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité de celle-ci;
- Restreindre ou arrêter les opérations forestières ou les activités d'aménagement forestier à certaines période de la journée;
- Interdire l'accès et la circulation en forêt, quels que soient le moyen de transport utilisé et le type de chemin ou de sentier emprunté.

La réglementation municipale relative aux feux en plein air.

Les consignes en vigueur dans les zones d'exploitation contrôlées (zecs), les pars et les réserves, ainsi que les restrictions relatives à l'accès, la circulation, les travaux et le brûlage en forêt.

Que faire en cas d'incendie de forêt

Évitez les dangers lors d'un incendie de forêt et protégez-vous de la fumée.

Pour signaler un incendie de forêt

- Communiquez avec la SOPFEU en composant le 1 800 463-3389 (FEUX).
- Composez le 911 pour toute situation d'urgence.

Préparez-vous

En tout temps, assurez-vous d'avoir une trousse d'urgence à votre disposition, aussi bien au chalet que dans votre sac-à-dos lors d'une excursion en forêt. Remplacez tout article ayant été utilisé. Pour savoir comment préparer une trousse d'urgence, visitez la section Responsabilités des citoyens du site Internet gouvernemental www.urgencequebec.gouv.qc.ca.

Assurez votre sécurité

Suivez les conseils suivants :

- Contrôlez la végétation autour d'une résidence située en milieu forestier ou à proximité (résidence principale, chalet, roulotte). Consultez la publication en ligne PareFEU – Conseils pour diminuer les risques liés aux feux de forêt pour en savoir plus sur le contrôle de la végétation. Cette publication est disponible dans le site Internet du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, à l'adresse www.mrn.gouv.qc.ca/publications/enligne/forets/parefeu/proprietaires.asp.
- Entrez les matériaux de construction, le bois de chauffage et le réservoir de propane à plus de dix mètres de tout bâtiment présent sur le terrain. Dégagez le réservoir de propane de toute végétation sur un périmètre de trois mètres afin de diminuer les risques de propagation du feu.
- Ayez à proximité du lieu de résidence un tuyau d'arrosage ou une réserve d'eau, d'au moins 200 litres, pour arroser rapidement un début d'incendie.
- Choisissez un endroit dégagé et à l'abri du vent si vous faites un feu à l'extérieur. Ayez une pelle, un sceau ou un râteau à proximité. Assurez une surveillance constante de votre feu. Arrosez-le abondamment et recouvrez-le de cendre, de sable ou de terre pour l'éteindre.
- Effectuez tout brûlage (rebuts, feuilles mortes) en fin de journée, en l'absence de vent, loin de la végétation et en respect des règlements municipaux.
- Éteignez votre mégot de cigarette sur une roche ou en l'enfouissant dans le sol si vous fumez à l'extérieur.

Protégez-vous de la fumée

La fumée est souvent la première manifestation de la présence d'un incendie. Elle se déplace plus ou moins vite selon la vélocité des vents. Les personnes suivantes sont plus susceptibles d'être incommodées par la fumée:

- Les jeunes enfants;
- Les personnes âgées;
- Celles qui souffrent de problèmes du système respiratoire (asthme, bronchite);
- Celles qui souffrent de problèmes cardiaques.

Même si vous êtes en bonne santé, suivez les conseils suivants pour vous prémunir contre les effets de la fumée :

- Soyez attentif aux avis de la santé publique quant à la présence de fumée ou à la qualité de l'air, dans Internet, en consultant le site de la Santé publique de votre région, ou par téléphone, en composant le 811.
- Évitez les activités extérieures lorsque la qualité de l'air est mauvaise. Pour connaître la qualité de l'air de la région qui vous intéresse, consultez la Cote air-santé ou abonnez-vous aux alertes Cote air-santé, en consultant la section Cote air-santé du site du ministère de la Santé et des Services sociaux, à l'adresse www.coteairsante.qc.ca/Carte.aspx.
- Respirez dans un linge mouillé en présence d'épaisse fumée, en prenant soin de tenir le linge devant votre bouche et votre nez afin d'éviter d'inhaler de la fumée.

Pour prémunir également votre animal de compagnie des effets néfastes de la fumée, ne le laissez pas à l'extérieur.

Si vous éprouvez des malaises

- Communiquez avec Info-Santé au numéro 811 pour obtenir des informations relatives à la santé ou pour obtenir un soutien psychosocial.
- Composez le 911 pour toute urgence médicale.

Planifiez vos déplacements

Respectez les consignes suivantes :

- Planifiez vos déplacements en consultant l'état des routes, en composant le 511 ou en visitant le site Internet www.quebec511.gouv.qc.ca. Respectez la signalisation en place, notamment aux abords des chemins forestiers. Ces derniers peuvent être fermés en raison d'un incendie qui a cour plus loin dans la zone forestière où vous désirez vous rendre.
- Les autorités organisent parfois des convois routiers pour permettre aux résidents isolés en raison d'un incendie de se ravitailler ou d'évacuer leur domicile. Si vous vous déplacez par convoi, suivez le véhicule d'escorte, n'effectuez aucun dépassement, ne vous arrêtez jamais et empruntez uniquement la route prévue à cet effet. Gardez fermées les fenêtres de votre véhicule et faites circuler l'air exclusivement à l'intérieur de celle-ci afin de ne pas enfumer l'habitacle.

Évacuez votre lieu de résidence

Si les autorités l'exigent ou si vous sentez que votre sécurité est compromise, évacuez le lieu de résidence où vous

vous trouvez (résidence principale, chalet, camping, etc.) en emportant les éléments suivants :

- Votre trousse d'urgence.
- Les médicaments et les ordonnances de chacun des membres de votre famille.
- Tout ce qui est nécessaire au bien-être des jeunes enfants (couches jetables, biberons, jouets, etc.) et des personnes ayant des besoins particuliers (fauteuil roulant, respirateur, etc.).
- Le matériel dont votre animal de compagnie a besoin (nourriture, laisse, etc.).
- Les documents d'identités des occupants du domicile (carte d'assurance maladie, permis de conduire, etc.).

Débranchez les entrées de gaz propane ou de gaz naturel avant de quitter la résidence. Verrouillez les portes et les fenêtres et déposez une note dans la boîte aux lettres pour faire connaître le moment de votre départ et le lieu de votre destination. Si vous n'avez pas de boîte aux lettres, informez la municipalité de l'endroit où vous trouverez refuge.

Si vous avez du temps avant de quitter le lieu de résidence et que votre sécurité n'est pas compromise, arrosez abondamment le terrain, les murs et le toit au moyen d'un système d'arrosage.

Bien que difficile à prendre, la décision d'évacuer vous protège de dangers sous-estimés et vous permet de bénéficier de services d'aide et de réconfort inaccessibles autrement.

Réintégrez la résidence et reprenez une vie normale

Si les autorités le permettent et que votre sécurité n'est pas compromise, réintégrez le lieu de résidence que vous avez dû évacuer. Consultez le feuillet Réintégrer son domicile, que vous pouvez vous procurer auprès de la municipalité ou en consultant la section Documentation du site Urgence Québec, à l'adresse www.urgencequebec.gouv.qc.ca. Vous obtiendrez notamment des renseignements sur les précautions à prendre en matière d'hygiène et des consignes en ce qui a trait au nettoyage de la poussière et de la suie, à l'élimination des odeurs et à la consommation des aliments.

Entamez rapidement les démarches d'indemnisation

- Informez les autorités municipales des dommages subis.
- Communiquez sans tarder avec votre courtier ou un représentant de votre compagnie d'assurance pour lui faire part de votre situation et vérifier avec lui l'indemnisation prévue par votre police.
- Documentez les dommages subis en prenant des photos.
- Préparez les reçus et les preuves d'achat des biens endommagés en vue d'une réclamation.
- Vérifiez si vous êtes admissible à une aide financière offerte par le gouvernement du Québec, en communiquant avec votre municipalité ou en consultant la rubrique Aide financière aux sinistrés dans le site Internet du ministère de la Sécurité publique, à l'adresse www.securitecivile.gouv.qc.ca. Vous pouvez aussi obtenir de l'information auprès de ce ministère par téléphone, au numéro 1 888 643-2433.

Coordonnées importantes

- Municipalité : _____
- Services d'urgence : _____
- Assureur : _____
- Numéro de votre police d'assurance : _____

Pour tout savoir sur ce qu'il convient de faire avant, pendant et après un sinistre, consultez le site Internet gouvernemental Urgence Québec.



**Organisation régionale
de la sécurité civile
du Québec**

Lanaudière

RÉALISATION : SERVICES QUÉBECBUREAU DE
L'INFORMATION D'URGENCE / MAI 2014

SOURCES :

- MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
- MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
- SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

MIRA RÉCUPÈRE VOS CARTOUCHES D'IMPRIMANTES



Un contenant est
disponible à la mairie.

UN GESTE POUR MIRA MAIS AUSSI POUR LA PLANÈTE



CARTOUCHES
D'IMPRIMANTES
LASER ET À
JET D'ENCRE



TÉLÉPHONES
CELLULAIRES



Mira et la planète vous remercient

1 800 799-6472

www.mira.ca



AOÛT

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
					1 <i>Période d'activité libre</i>	2
3	4 <i>Période d'activité libre</i>	5 <u>Activité Crème Glacée</u>	6 <i>Période d'activité libre</i>	7 <u>Sorti au Tennis</u>	8 <u>Activité Feu de camp</u>	9
10 <u>Fête familiale 13h à 16h À côté de l'église</u>	11 <i>Période d'activité libre</i>	12 <u>Sortie au Mini putt</u>	13 <i>Période d'activité libre</i>	14 <i>Période d'activité libre</i>	15 <u>Souper Hot dog BBQ</u>	16
17	18 <i>Période d'activité libre</i>	19 <u>Sortie au cinéma</u>	20 <i>Période d'activité libre</i>	21 <u>Sorti au Tennis</u>	22 <u>Activité de financement</u>	23
24	25 <i>Période d'activité libre</i>	26 <i>Période d'activité libre</i>	27 <u>Activité Retour à l'école</u>	28 <i>Période d'activité libre</i>	29 <i>Période d'activité libre</i>	30

Madame, Monsieur,

Mercredi le 7 juillet 2014

Objet : Bénévolat pour la Maison des jeunes de Saint-Esprit

L'adhésion d'un jeune à la MDJ ne requiert aucuns frais et se fait sur une base volontaire. Ce dernier peut dès lors bénéficier des services offerts par la maison. La grande majorité des activités et divertissements proposés, tels que le billard, le ping pong, le tennis, les jeux de société, l'accès à Internet, la Wii, les ateliers culinaires, les ateliers de peinture, etc., sont gratuits.

Par contre, la maison des jeunes ne peut fonctionner sans les bénévoles du conseil d'administration. Ces postes demandent quelques heures de bénévolat par mois, et ils contribuent grandement à maintenir la maison des jeunes ouverte.

Nous voudrions vous informer que trois postes du conseil d'administration de la Maison des jeunes sont présentement inoccupés. Il est important d'avoir des bénévoles pour continuer nos opérations. C'est pourquoi nous sollicitons l'aide de la population pour trouver deux bénévoles pour faire partie de la belle équipe de la Maison des jeunes de Saint-Esprit et ainsi contribuer à notre mission d'accompagnement auprès des jeunes de la région de Saint-Esprit.

Nous espérons recevoir de vos nouvelles bientôt et nous vous remercions à l'avance de l'intérêt que vous portez aux jeunes

Bien à vous,

Jean-Philippe Bisson
Coordonnateur



66, rue Montcalm
Saint-Esprit, J0k 2L0
mdjsaintesprit@videotron.ca
Tél. : 450-839-7227
Cell. : 514-371-2352

Tous les membres de la Maison des Jeunes de Saint-Esprit voudraient exprimer leur profonde gratitude à Marcel Rochon pour ses 10 années de bénévolat. Marcel n'a jamais ménagé sa peine ni son énergie pour la MDJ.

Merci beaucoup

La Maison des Jeunes organise une superbe fête familiale qui aura lieu le dimanche 10 août 2014 de 13 h à 16 h. Au programme: vente de hot dog, blé d'Inde et pop corn. Il y aura également de l'animation.

Venez en grand nombre!

SHÉSOSE

Nos visites estivales de jardin se poursuivent. Quelle belle occasion de profiter de l'été en se réunissant pour visiter un jardin et admirer des œuvres réalisées par des passionnés (es) d'horticulture qui parviennent à créer des jardins uniques. Ils peuvent facilement devenir une source d'inspiration pour les nôtres. Une activité gratuite à ne pas manquer.

23 juillet 2014 : 18h30

Jardin de Jacinthe Brissette et Émile Rivest
1651, route 158, Saint-Thomas
Tél. : 450 759-5470

Trajet

Route 158 direction Saint-Thomas, passez le village en direction de Berthier. Jusqu'au numéro 1651, la résidence est à votre gauche.

30 Juillet 2014 : 18h30

Jardin de M. Rolland Philibert
251, Place des Tournesols, Saint-Ambroise
Tél. : 450-759-5439

Trajet :

Route 158, en direction de Joliette, aux lumières, tournez gauche, boul. de l'industrie, Boul, Manseau, tournez à gauche devant la cathédrale et poursuivre sur la même rue qui devient chemin Visitation en direction de Saint-Ambroise (environ 7 kil) . Quand vous voyez la résidence Frank Majeau à votre droite, juste en face tournez à gauche sur des Lilas, roulez 100m, virage à droite sur 14e Avenue, roulez 100m, virage à gauche sur Place des Tournesols, la résidence est à environ 100m.

Jeux 3e Âge Montcalm à Saint-Calixte

6 août	pétanque mini-putt viser-juste les fers mississippi dards	7 août	billard marelle poche baseball bolette balle roulée pétanque atout
--------	--	--------	---

9 septembre Reprise des activités régulières au sous-sol.

Bonne fête à ceux et celles dont l'anniversaire est en juillet.

Prompt rétablissement à nos malades.

Nos sympathies à ceux qui ont perdu un être cher.

Réflexion: *Conquérir sa joie vaut mieux que s'abandonner à la tristesse.*

Conseil 2014-2015

Pauline Drainville, présidente	839-7934
Rock Leblanc, vice-président	839-7860
Robert Faucher, trésorier	397-0594
Véronique Guérard, secrétaire	839-3242
Fernande Martel, administratrice	839-7860
Dorine Henri, administratrice.	839-3370

Le comité,
Pauline et Véronique

BIBLIOTHÈQUE ALICE-PARIZEAU ET VISE

FERMETURE POUR LES VACANCES - Bibliothèque et VISE

La bibliothèque sera fermée du 19 juillet 2014 au 4 août 2014, soit durant les vacances de la construction. Nous espérons vous revoir en grand nombre à notre retour.

ACCÈS À LA BIBLIOTHÈQUE PAR INTERNET

Pour l'accès à des ressources numériques, **des livres numériques en français et en anglais**, ou tout simplement consulter votre dossier d'usager ou renouveler vos prêts, rendez vous sur « *mabibliothèque.ca* ».

Veuillez noter que le mot de passe (le **NIP**) est **ALICE** pour tout le monde et le numéro d'usager apparaît sur votre carte d'abonné sous le code zébré (vous devez inscrire tous les 14 chiffres même les zéros). Nous pouvons aussi vous renseigner si vous rencontrez certaines difficultés au début.

DES LIVRES A PORTÉE DE LA MAIN

Découvrez et empruntez des livres numériques en français et en anglais sur le portail de votre bibliothèque : mabibliothèque.ca

UN SONDAGE SUR LES SERVICES DE MA BIBLIOTHÈQUE

Ce sondage est important pour nous permettre d'améliorer nos services. Alors s.v.p., prenez le temps de répondre en grand nombre. Vous courez la chance de gagner un iPad mini.

AMNISTIE EN JUILLET

Comme chaque année, durant l'été, nous accordons une période d'amnistie pour les livres retournés en retard. Ainsi, **DURANT TOUT LE MOIS DE JUILLET** vous ne paierez aucune amende pour les livres retournés en retard. Donc si vous avez oublié de nous retourner certains livres et que vous craignez une amende élevée, c'est le moment de nous retourner les livres soit durant les heures d'ouverture ou dans la chute à livres.

BIBLIOTHÈQUE ALICE-PARIZEAU

LIVRES À VENDRE À TRÈS BON PRIX

Nous avons fait notre ménage du printemps. De plus nous avons reçu ces derniers temps des dons de livres que nous n'avons pas pu, pour toutes sortes de raisons, mettre sur nos tablettes. Ce qui fait que nous avons une quantité appréciable de livres à vendre (**entre autres des livres pour enfants**) à des prix très minimales (en majorité à 0.50 \$). Venez faire un tour, vous ferez certainement des trouvailles.

BIENVENUE AUX NOUVEAUX RÉSIDENTS

Vous venez d'emménager à St-Esprit? Venez nous rendre visite. L'inscription est **gratuite**. Vous pouvez emprunter 5 documents (revues, romans, documentaires, biographies, livres d'enfants...) pour 3 semaines. Nous avons aussi de nombreuses nouveautés que nous renouvelons régulièrement. Si nous n'avons pas ce que vous désirez, nous le faisons venir d'une autre bibliothèque du réseau. C'est rapide et gratuit...

HEURES D'OUVERTURE BIBLIOTHÈQUE ET VISE DURANT L'ÉTÉ

Mardi : 9 h à 17 h

Vendredi : 12 h 30 à 20 h 30.

Pour nous joindre : 450- 831- 2274 (vous pouvez laisser un message)

Il y a la chute à livres si vous voulez rapporter vos livres lorsque la bibliothèque est fermée, pour éviter les amendes et remettre plus rapidement les livres en circulation.

BONNES VACANCES!

Diane Lamarre

Et toutes les bénévoles de la Bibliothèque Alice Parizeau


CALENDRIER DES COLLECTIFS 2014


*** Les collectes débutent à 7 h le matin ***




Juillet : 15  22  29 

Août : 05  12  19 

 = Jour de collecte des matières organiques (bac brun)

 = Jour de collecte spéciale de feuilles (en sac)

 = Jour de collecte des ordures ménagères

En août il y aura des collectes des résidus domestiques dangereux (RDD) de 8 h à 16 h aux endroits suivants



- 2 août, Saint-Calixte au garage municipal, 315, rue Lajoie.
- 16 août, Saint-Lin-Laurentides (à l'arrière de l'Hôtel de Ville) au 252, J.-H. – Corbeil.



**18^e Tournoi de Golf au profit de la jeunesse,
organisé par le Club optimiste de Saint-Esprit
de Montcalm Inc.**

*** Samedi 9 août 2014**

* Club de golf Rawdon
Formule Vegas départ de 7 h à Midi

* Souper champêtre dès 18 h 30

Érablière Germain Latendresse
Route 125 Saint-Esprit

* Souper / golf : 120\$, car inclus

* Golf seulement : 90\$, car inclus

* Souper seulement : 40\$

**Info départ : JEAN & JOHANNE
450 839-6787**

Venez passer une journée agréable dans une ambiance amicale!

Merci de nous encourager!

Bienvenue à tous!

*Les événements estivaux
de la région
regroupés dans votre dépliant*

Saison estivale 2014

MRC MONTCALM

Vivre un été dans Montcalm

Des événements pour tous les âges & tous les goûts!

Saint-Alexis

Saint-Gabriel

Sainte-Julienne

Sainte-Marie-Salomé

Saint-Espirit

Saint-Jacques

Saint-Liguier

Saint-Lin-Laurentides

Saint-Roch-de-Niagara

Saint-Roch-Ouest